



Pascale Briand,
Directrice de la direction générale de l'Alimentation
**« Renouer le lien entre
 nos concitoyens et l'agriculture »**

CONVICTION. *Pascale Briand assure depuis le 22 juillet 2009 la direction générale de l'Alimentation (DGAL), au sein du ministère de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Pêche. Elle était auparavant à la tête de l'Afssa, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments. La DGAL est l'une des directions stratégiques du ministère, au moment où les questions d'alimentation refont irruption dans le discours politique.*

Il y a les questions de fond et les questions de forme. Pour le fond, deux dossiers mobilisent aujourd'hui les équipes de la DGAL : le plan Écophyto 2018, « dossier phare » pour Pascale Briand, et la mise en chantier d'une politique nationale de l'alimentation. Elle s'inscrit dans la Loi de modernisation agricole et les États généraux du sanitaire, qui se tiendront en janvier. Dans le même temps, la forme de l'intervention de l'État évolue, avec l'émergence d'une logique de projets impliquant plus les acteurs sur le terrain et la poursuite des réorganisations en application de la Révision générale de politiques publiques (RGPP).

CAMPAGNES ET ENVIRONNEMENT : *Nicolas Sarkozy, comme Bruno Le Maire, votre ministre, prônent « une politique publique de l'alimentation », voire proposent de remplacer la Politique agricole commune par une Politique alimentaire et agricole commune. Que signifient ces orientations, d'une manière concrète, pour votre direction ?*

PASCALLE BRIAND : Elles s'inscrivent dans une période passionnante car, si l'alimentation a toujours été au cœur de l'action de la DGAL, un chantier d'importance capitale est aujourd'hui engagé. Nos concitoyens expriment des attentes multiples. Ils souhaitent une alimentation saine, sûre, avec une dimension sanitaire de première importance. Ils veulent associer plaisir gustatif et produits du terroir, issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et du bien-être animal. Et ils sont légitimement soucieux de l'accès du plus grand nombre à une alimentation équilibrée. Enfin, ils souhaitent aussi une information sur la provenance et marquent un attachement aux circuits courts. Une politique de l'alimentation doit pouvoir intégrer toutes ces attentes. Nous nous devons de construire et de mettre

en œuvre une telle politique nationale avec les autres ministères concernés. Je pense à la Santé sur les nombreuses questions liées à la nutrition. L'obésité et les comportements alimentaires supposent par exemple une approche dépassant les recommandations nutritionnelles comme en attestent les auditions de la Commission obésité mise en place par le président de la République. C'est bien cette ouverture du champ qui est très marquante et qui constitue, à un moment de grandes difficultés pour le monde agricole, une opportunité de renouer le lien entre nos concitoyens et leur agriculture, source de leur alimentation. C'est donc un moment fort. Concrètement, les directions régionales de l'Alimentation ont déjà mis en place, depuis janvier 2009, des comités de l'offre alimentaire. Des actions ciblées, dans le cadre de plans régionaux, ont bénéficié d'1,3 million d'euros cette année, budget qui passera à 2,1 millions d'euros dès 2010. Il s'agit par exemple de faciliter l'accès aux circuits courts, d'introduire du bio dans la restauration collective des services de l'État, ou encore de soutenir des actions d'information des consommateurs. Si lier la politique publique de l'alimentation à la politique agricole est un impératif au

“
Union européenne :
*Il s'agit bien de construire
 une politique de l'alimentation
 et de l'agriculture commune.*
 ”



Originaire de Nantes, Pascale Briand est directrice générale de l'Alimentation au sein du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Elle était précédemment directrice générale de l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), entre juillet 2005 et juillet 2009.

Docteur en médecine et Docteur ès sciences en biochimie, elle a notamment été responsable de la mission Biotechnologie au ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (1996-1998), dirigé une unité de recherche à l'Inserm (1994-2002), piloté le premier Plan de lutte contre le cancer (2003-2005), occupé les fonctions de conseiller pour la recherche et la bioéthique auprès du ministre de la Santé, ou encore été directrice adjointe de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm.

niveau national, c'est aussi une nécessité au niveau européen car il s'agit bien de construire une politique de l'alimentation et de l'agriculture commune.

C. & E. : *Sur quoi l'effort doit-il porter prioritairement pour retisser ce lien entre l'agriculture et les citoyens ?*

P. B. : Les citoyens doivent être fiers de leur agriculture. Ils doivent mesurer les enjeux et la valeur d'une alimentation saine et sûre, comprendre à quel point le secteur agricole a évolué. Ils sont aujourd'hui sensibilisés à un certain nombre d'impacts négatifs de l'agriculture sur la santé, notamment ceux des intrants. Les pesticides peuvent être préoccupants si leurs résidus sont supérieurs à la norme autorisée dans les aliments. Il faut évidemment que les contrôles soient rigoureux et les informations sur les dépassements accessibles : l'observatoire des résidus de pesticides a été mis en place pour cela. Dans le même temps, il faut savoir reconnaître les caps

franchis : les agriculteurs ont évolué dans leurs pratiques et ils poursuivent leurs efforts. Le plan Écophyto 2018, piloté par la DGAL, inclut des engagements à aller plus loin dans la réduction et dans le bon usage des intrants. Il faut faire connaître le chemin parcouru.

C. & E. : *Écophyto 2018 vise une réduction de 50 % des produits phytosanitaires. Or, si une baisse de 15 à 20 % est possible, le cap des 50 % suppose, de l'avis de nombreux experts, une véritable révolution. Quelle est votre opinion sur ce sujet ?*

P. B. : Il faut du temps pour faire évoluer certaines pratiques, d'où l'intérêt d'Écophyto 2018. Il s'agit d'un engagement fort de tous les acteurs, clairement identifiés et impliqués. Ce plan contient les leviers d'une accélération du renversement d'attitude par rapport aux pratiques anciennes, rythmé par un calendrier et accompagné de mesures de formation. Le plan tel qu'il est conçu est réaliste. L'innovation va aussi apporter des réponses, avec des

molécules efficaces et non préoccupantes. Les industriels se sont engagés dans cette voie. Reste à prendre le temps de la substitution, notamment pour les cultures qui se trouvent aujourd'hui sans solution de traitement du fait des nombreux retraits de molécules. Une première liste de dérogations a été éditée face à ces impasses. Mais elles resteront dérogatoires. Quant à l'évolution des pratiques agricoles, elles mobilisent l'Inra, les centres techniques et les professionnels, déjà fortement engagés et sensibilisés à cette nécessité.

C. & E. : *Que pensez-vous des prises de position d'associations dénonçant la vaccination obligatoire contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) ou l'éradication totale de la chrysmèle ?*

P. B. : Nous touchons là à la question complexe du risque sanitaire. Prenons la chrysmèle. Nous préconisons des solutions qui passent d'abord par un retour moins fréquent du maïs dans les parcelles infestées, associé à des traitements larvicides. Mais, si un seuil de présence du ravageur est dépassé, nous n'excluons pas des traitements sur les adultes, avec toutes les difficultés que comporte l'intervention à ce stade. Cette arme est absolument nécessaire car une extension de la chrysmèle serait extrêmement préoccupante pour ces cultures. Il faut agir fortement lorsque l'on est touché, pour soi et pour éviter que d'autres ne le soient.

Pour la FCO, la logique est la même. La campagne de vaccination obligatoire, lancée le 2 novembre, se terminera le 31 mars 2010 et sera effectuée par les vétérinaires, pour attester d'une mise en œuvre rigoureuse et massive. C'est important sur un plan sanitaire, mais aussi au regard des États membres importateurs. L'efficacité de ces campagnes est directement liée à leur caractère obligatoire. Un chiffre en témoigne : nous sommes passés de 32 000 foyers en 2008 à 67 cette année. Refuser la vaccination, c'est fragiliser le dispositif sanitaire. De telles situations qui, je l'espère, resteront exceptionnelles, nécessiteront une surveillance renforcée et des mesures spécifiques pour éviter les conséquences néfastes de telles options.

Autorisation de mise en marché des produits phytosanitaires : le retard absorbé en septembre 2010

Le transfert de l'étude des demandes d'homologation des produits phytosanitaires a été réalisé en octobre 2006 de la DGAL à l'Afssa qui créait en son sein une direction spécifique, la DiVe, dotée d'une centaine de personnes. Un décret, publié début 2007, fixait un délai de trois ans pour résorber le stock de 2500 dossiers en souffrance. Ce délai est en passe d'être respecté, puisque les derniers dossiers devraient être transmis pour décision à la DGAL en septembre 2010. Rappelons en effet que l'Afssa instruit la demande d'homologation, mais que la validation de l'autorisation de mise en marché reste du domaine de la DGAL. Concernant les nouveaux dossiers, « l'Afssa respecte aussi les délais qui ont été impartis : dix mois pour se prononcer sur une nouvelle molécule, cinq pour un générique. Les dossiers sont traités avec rigueur et exigence au regard des directives européennes en vigueur et des spécificités nationales, et la confiance des industriels est revenue », souligne Pascale Briand.

C. & E. : L'un des engagements du Grenelle de l'environnement réside dans la mise en place des Bulletins de santé du végétal. Où ce dossier en est-il ?

P. B. : Leur mise en place a débuté en mars 2009, avec la réunion de tous les acteurs, aussi divers que les chambres d'agriculture, les instituts, les coopératives, les Fredon et les groupements de producteurs. Tous avaient des données partielles que nous avons mutualisées, pour en faire bénéficier le plus grand nombre. Chaque comité régional, présidé par la Chambre d'agriculture, a identifié les cultures devant faire l'objet d'un BSV. L'ensemble des conventions sera signé avec l'Onema d'ici à fin 2009, dans le cadre de financements régionaux et

nationaux. Les conditions sont donc réunies pour le départ, en 2010, de 109 BSV, publiés dans 22 régions. Le tout faisant l'objet d'un pilotage serré de la part des Draaf et des services régionaux de l'alimentation.

Le dossier des BSV est emblématique de la logique de projets enclenchée depuis deux ans et demi. Pilotée par la DGAL, cette politique mobilise et engage les acteurs de terrain dans un cercle vertueux. Des indicateurs précis permettront de suivre la mise en œuvre et les résultats et donc de procéder aux adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires : une dynamique passionnante est là encore à l'œuvre pour relever le défi d'une agriculture du produire mieux, durablement.

Propos recueillis par Catherine Deger



CAMPAGNES ET ENVIRONNEMENT : Pourquoi avoir écrit Sauvez les OGM après « Alerte au soja fou » ?

JEAN-CLAUDE JAILLETTE : Essentiellement pour provoquer le débat et déplacer le curseur. Un débat, celui sur les OGM en l'occurrence, ne peut se dérouler qu'avec un certain équilibre des forces en présence. Or j'ai constaté que les anti-OGM avaient accaparé le terrain médiatique alors qu'en même temps les scientifiques n'osaient plus s'exprimer sur le sujet par peur d'être mal compris, voire maltraités.

Voire opinion a changé sur les OGM. Comment expliquez-vous votre revirement ?

J.-C. J. : Lorsque j'ai écrit « Alerte au soja fou », j'étais comme la plupart de mes confrères de l'époque sensibles aux questions d'environnement et de santé publique : je considérais le soja OGM comme aussi dangereux pour le consommateur que le prion responsable de la transmission de la vache folle. Le titre était un bon titre, je ne le regrette pas. En revanche, rétrospectivement, je me suis trompé sur

66 Mesurer les enjeux et la valeur d'une alimentation saine et sûre.



S. LEITENBERGER